

PROJET DE LOI

adopté

le 10 mars 2011

N° 83
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification du deuxième protocole
additionnel à la convention européenne d'entraide
judiciaire en matière pénale.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 444 (2009-2010), 241 et 242 (2010-2011).

Article unique

Est autorisée la ratification du deuxième protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, signé à Strasbourg le 8 novembre 2001, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 mars 2011.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 444 (2009-2010), Sénat.